LA CONVENTION COLLECTIVE DANS LA MÉTALLURGIE PARISIENNE

L'accord étant réalisé, des commissions vont être nommées pour étudier ses modalités d'application

Paris, 2. — L'Union syndicale des Métallurgistes de la région parisienne a communiqué, cette nuit, la note suivante :

Après de longues discussions où furent examinées en détail toutes les questions relatives au renouvellement de la convention collective, l'accord a été réalisé, samedi après-midi, sur les clauses générales de la convention collective.

Toute la soirée et la nuit de vendredi à samedi furent consacrées, en présence du ministre du Travail, à rechercher la solution sur les questions de principe qui étaient restées en suspens.

Le Conseil central du Syndicat se réunissait, samedi matin, pour examiner en détail les adjonctions et les nouvelles propositions.

A l'unanimité, il les adopta et mandata le secrétariat pour aller les ratifier définitivement au ministère du Travail.

Il se réunissait à nouveau, hier dimanche, de 9 à 11 h. 30, pour se prononcer sur la question des salaires.

Elle apporte des avantages sérieux concernant les salaires

S'inspirant de la sentence surarbitrale de M. Giraud, M. Ramadier, ministre du Travail, avait offert aux deux parties de désigner M. Giraud pour régler définitivement la question des salaires dans la métallurgie, puisqu'il y avait désaccord sur le fond entre les délégations ouvrière et patronale.

Le Conseil central adopta la proposition du ministre, mais le groupe patronal des industries métallurgiques faisait savoir sa réponse hier matin : il se refusait à cette procédure. Le ministre du Travail proposa alors sa médiation. Elle fut acceptée hier, à 17 h., au ministère du Travail, rue de Grenelle, rendez-vous fut fixé et, à 20 h. 30, les accords étaient conclus.

La convention collective apporte donc ainsi des avantages appréciables concernant la question des salaires et des dispositions générales de la convention collective sur lesquels notre organisation reviendra par la suite.

La question des salaires est réglée de la façon suivante sur médiation du ministre du Travail :

Ajustements horaires : professionnels, 0.35 ; ouvriers spécialisés, 0.30 ; ouvriers et manœuvre, 0.25. Les jeunes ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans bénéficieront d'un rajustement de 0.20 par heure.

Dans le cas de licenciement contraire au droit syndical, la réintégration sera acquise.

Les délégués

Délégués à partir de cinq ouvriers au lieu de dix ouvriers au minimum auparavant. Les délégués pourront être entendus par les inspecteurs lors de leurs visites dans les établissements et ils pourront de droit se faire accompagner dans leur délégation d'un représentant syndical.

Les délégués représentant plus de cinq cents ouvriers bénéficieront de quinze heures par mois au lieu de dix heures dans la présente convention.

Dans les ateliers ayant plus de 50 % de coloniaux, les sujets français seront éligibles. Le délégué suppléant ne remplacera pas le délégué titulaire, si ce poste devient vacant, une élection particulière pour chacun de ces postes devant avoir lieu. Les candidats pourront faire imprimer des bulletins à leur nom.

L'embauchage

Les officines de placement, de recolage du bureau de placement autres que les offices habituels devront être supprimés. Les ouvriers et ouvrières licenciés pour manque de travail bénéficieront de la priorité de reembauchage pendant six mois.

Avant de recourir au debauchage, il sera fait recours de préférence à la réduction des heures de travail ou a la mise à pied par roulement.

Les heures supplementaires qui pourraient être effectuées, conformement au décret du 28 novembre 1936, sur les quarante heures, seront majorées de la façon suivant et au minimum : 25 % pour les deux premières heures ; 35 % au-dessus ; 5 % les heures supplémentaires de nuit et du dimanche.

Dans le cas de majorations supérieures existantes, celles-ci resteront acquises.

Pour les congés payés et allocations familiales, plusieurs modifications sont également intervenues ou a intervenir, présentant certaines améliorations.

D'autre part, une enquête sera ouverte par les soins du ministère du Travail, pour examiner les conditions de travail et de rémunération des ouvrières.

Des commissions seront constituées pour examiner les questions de catégories, zones, apprentissage et champ d'application de la convention collective.

LA DISPARITION DES FILS DU DOCTEUR SIMKOV

Une vaste battue va être entreprise pour retrouver des indices quelconques

Versailles, 2. — A la suite de la mystérieuse disparition des deux fils du docteur Simkov, qui remonte déjà à une dizaine de jours, la police d'Etat de Seine-et-Oise, d'accord avec la brigade mobile chargée de l'enquête, étudie actuellement un plan d'action pour effectuer incessamment une vaste battue aux abords de la sablière et dans les environs. Les mares, fourrés, sentiers seront visités et les policiers espèrent pouvoir ainsi trouver un indice quelconque susceptible d'aiguiller utilement leurs recherches.

UN FACTEUR RECEVEUR DU RHONE DISPARAIT EN EMPORTANT LA FORTE SOMME

Lyon, 2. — Le facteur receveur de Montrotier (Rhône) M. Tavernier, a disparu dans la nuit du 29 au 30 avril avec la comptabilité et 150.000 fr. On ignore le montant des détournements.

LA LÉGION D'HONNEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES P.T.T.

Paris, 2. — Par décret du 9 avril, la Croix de la Légion d'honneur a été décernée à l'Ecole supérieure nationale des P. T. T. Son cinquantenaire sera présidé, le 17 mai, en Sorbonne, par le Président Lebrun.

LE PREMIER TRAIN DE DÉCRETS-LOIS FINANCIERS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'ESSOR ECONOMIQUE DES COLONIES

Paris, 2. — M. Georges Mandel, ministre des Colonies, a étudié les diverses mesures propres à favoriser l'essor économique des territoires d'outre-mer qui feront l'objet de décrets-lois. Plusieurs de ceux-ci ne sont pas encore au point. Le premier train de décrets-lois qui seront signés incessamment concerne la protection douanière des produits coloniaux concurrencés par des produits étrangers. Ceux-ci seront soumis à des contingentements.

LES REVENDICATIONS DES GROUPES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Paris, 2. — On nous *communique* : « M. Ernest Billiet, président de l'Union des intérêts économiques, a fait parvenir au gouvernement, en la personne du président du Conseil et des ministres intéressés, une note demandant qu'il soit tenu compte, dans la rédaction des décrets-lois, de certaines revendications précises des milieux commerciaux et industriels. L'U. I. E. demande notamment :

» 1° Que la taxe à la production ne soit perçue qu'après encaissement des factures ;

» 2° Que l'on renonce à rétablir la taxe sur le chiffre d'affaires dont la perception cumulée frappe lourdement les classes moyennes commerciales ;

» 3° Que l'on assouplisse les conditions d'application de la loi des 40 heures au commerce de détail, en renonçant à exiger pendant trois mois de l'année, la fermeture des boutiques deux jours consécutifs par semaine et en permettant des dérogations légitimées par le fait que le travail du vendeur, surtout en province, n'a rien de comparable à celui de l'ouvrier d'usine ;

» 4° Que l'on prenne des mesures rigoureuses pour protéger les commerçants français contre l'envahissement des étrangers réfugiés en France, en décidant notamment que ceux-ci ne pourront s'installer commerçants ou industriels qu'après cinq années de présence consécutive en France, et naturellement production d'un casier judiciaire vierge et d'un certificat de non-faillite dans leur pays d'origine. »

PENDANT 40 HEURES, SANS POUVOIR SORTIR...

Les Jurés de la Seine délibéreront sur une affaire de faux dans une société de lotissement

Paris, 2. — Cet après-midi, la Cour d'Assises de la Seine juge une affaire de faux et usage de faux dans laquelle sont impliqués Roger Chipot, originaire de Philippeville (Algérie), Maurice Renard, de Dôle et Georges Garreau, chef comptable.

Les faits remontent à 1922. Chipot et Renard avaient fondé à cette époque une société ayant pour objet la construction et la vente dans les lotissements légers, en bois ou en briques.

Pour se garantir contre des insolvabilités, Chipot et Renard contractèrent une assurance à la « Nationale Crédit », qui s'engageait, contre le paiement d'une prime de 3 à 4.50 % à rembourser aux banques qui avaient fait l'escompte les traites impayées à leur échéance.

En 1926, la « Nationale Crédit, soupçonnant Chipot et Renard d'avoir fait assurer des traites signées de noms imaginaires, afin de les réescompter, exigea leur démission d'administrateurs délégués de la société.

Une vérification des opérations faite en 1927 montra que 4.045 traites étaient fausses et qu'elles avaient été tirées sur 357 clients fictifs. Le total atteignait deux millions 388.650 francs. La « Nationale Crédit » porta plainte en faux contre Chipot et Renard et le comptable Garreau, qui était entré à la société en 1924.

L'intérêt de cette affaire, dont les débats sont prévus jusqu'au 31 mai, réside surtout dans le fait que 21.642 questions seront posées aux jurés. Il y a, en effet, autant de questions que de faux et d'usages de faux reprochés à chacun des accusés. Toutes ces questions sont énoncées au long de six volumes dactylographiés.

Chaque volume contient 600 pages et les jurés doivent écrire en face de chacune des questions « oui » ou « non ». On peut évaluer à environ 40 heures la durée de ce travail.

Les jurés n'ayant pas le droit de sortir de la salle de délibération, pendant tout ce temps, on envisage dès maintenant l'installation de lits militaires et la préparation des repas.

12 millions de francs de bijoux ont disparu au cours de l'accident d'aviation de Maranola

Rome, 2. — Douze millions de francs de bijoux appartenant à un grand bijoutier parisien ont disparu au cours de l'accident de l'avion de la ligne Tirana-Rome qui s'est écrasé, samedi dernier, entre Naples et Rome.

Ces bijoux se trouvaient dans un énorme écrin qui avait été soumis au roi d'Albanie pour qu'il y fasse son choix à l'occasion de son mariage.

Jusqu'à présent on n'a rien retrouvé de cette fortune et il est probable que tout à été détruit dans l'incendie.

L'ETRANGE AVENTURE D'UN HOLLANDAIS A BRUXELLES

Bruxelles 2. — Un sujet hollandais a déposé une plainte à la police à la suite d'un vol dont il aurait été victime et dont les circonstances sont mystérieuses.

Il s'était rendu à Bruxelles, dans un hôtel du centre de la ville, pour prendre livraison d'une somme de plusieurs millions qui était sortie en fraude d'Allemagne. Il aurait reçu la somme et aurait regagné sa chambre.

Comme il était occupé à vérifier les liasses, des hommes auraient fait irruption, l'auraient ligoté et se seraient emparés du magot.

Etant parvenue à se libérer de ses liens, la victime est venue narrer sa mésaventure à la police.

Le parquet a ouvert une enquête.

ON DÉCOUVRE DES ARMES SOUS UN PONT, DANS L'HÉRAULT

Montpellier, 2. — Un garde-pêche d'Olonzac (Hérault) a découvert, dans la vase, sous le pont du canal du Midi, 2 fusils mitrailleurs, modèle 1915 ; 10 fusils Mauser ; un fusil gras ; 2.000 balles de mitrailleuses françaises, le tout en bon état.

LE PROBLÈME TCHÉCOSLOVAQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans une interview reproduite par le D.N.B., M. Jankovitch a déclaré en substance :

« Du point de vue yougoslave, le rattachement de l'Autriche au Reich est une question qui intéresse exclusivement le peuple allemand. Pour nous autres, Yougoslaves, l'Anchluss n'est important que par le fait qu'il liquide définitivement la question des Habsbourg et qu'il a mis fin à l'activité des centrales communistes à Vienne ».

Faisant allusion aux répercussions « favorables » que l'Anschluss est susceptible d'avoir sur les relations économiques germano-yougoslaves, M. Jankovitch a poursuivi : « Nos deux économies nationales se complètent de la façon la plus heureuse de sorte que l'avenir s'ouvre sous des perspectives heureuses. Nos produits agricoles auront en Allemagne un débit plus facile étant donné que nous sommes devenus des voisins immédiats ».

Faisant allusion à la lutte anti-communiste, M. Jankovitch a déclaré : « Tous nos efforts sont concentrés dans cette lutte contre le communisme qui est pour nous une plante étrangère qui ne peut prospérer dans notre climat ».

Le ministre a terminé en exprimant sa sympathie profonde pour le führer-chancelier et pour le peuple allemand.

Le Ministre Tchèque à Paris se rend à Prague

Paris, 2. — M. Stephen Osusky, ministre de Tchécoslovaquie, est parti aujourd'hui pour Prague, en vue de s'entretenir avec son gouvernement, de la situation telle qu'elle se présente, après les conversations franco-britanniques.

M. Jean Masaryk au Foreign Office

Londres, 2. — M. Jean Masaryk, ministre de Tchécoslovaquie à Londres, s'est rendu à 17 h., au Foreign Office où il a été reçu par lord Halifax.

On croit savoir que le ministre des Affaires étrangères l'a mis au courant des points de la conversation franco-britannique de la semaine dernière qui concernaient l'Europe centrale et plus particulièrement la Tchécoslovaquie et qu'il a fait connaître les vues du Gouvernement anglais sur la nature des concessions qui pourraient être faites à la minorité allemande des Sudètes pour faciliter une solution du problème posé par les revendications de M. Henlein.

« Nous voulons travailler nous aussi, à remettre de l'ordre dans la maison »...

déclare M. Pichot, président de l'U.F. des A.C. et Victimes de la guerre

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Henri Pichot, président de l'Union fédérale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, dont le siège est à Paris, avait convoqué, hier, les représentants de la presse parisienne à une réunion intime pour leur annoncer que le 22e congrès de l'Union se tiendrait cette année à Nice, du 4 au 8 juin.

Dans une allocution qui fut très applaudie, M. Henri Pichot a rappelé que l'Union fédérale des Anciens Combattants se mettant au-dessus et au dehors des partis politiques, n'a pas d'autre but que celui de venir en aide à tous ceux qui ont souffert de la guerre et de participer de tous leurs efforts à l'œuvre du redressement du pays tout entier.

« Nous serons toujours, a-t-il dit en terminant, là où il faut servir. La tâche est rude mais animés du plus pur patriotisme, fidèle au républicanisme intégral et à l'esprit démocratique, nous sommes prêts à vaincre tous les obstacles.

» Nous voulons travailler, nous aussi, à remettre de l'ordre dans la maison et nous restons convaincus que le salut ne peut être assuré que dans l'union de tous les Français. C'est là notre idéal, nous n'y faillirons pas. »

M. EDEN VA RECEVOIR DES TITRES UNIVERSITAIRES

Londres, 2. — M. Eden doit se rendre le 2 juillet prochain à Bristol pour recevoir des mains de M. Winston Churchill, chancelier de l'Université de cette ville le titre universitaire qui lui avait été conféré en tant que Ministre des Affaires étrangères mais qu'il n'avait jamais eu le temps de recevoir.

Il ira ensuite à Cambridge où un autre lui sera conféré par le comte Baldwin.

LES TROUBLES DE PALESTINE

Jérusalem, 2. — Trois policiers arabes qui avaient été blessés, hier, au cours d'une attaque du poste de police d'Assour sont morts ce qui porte le nombre des victimes à neuf, soit la totalité de l'effectif du poste.

La police et la troupe recherchent activement les auteurs de l'agression qui, au nombre de 80, ont pu s'échapper en emportant les armes et les chevaux des policiers tués.

DES RUSSES BLANCS ONT MANIFESTÉ CONTRE LE KOMINTERN

Kharbine, 2. — Dix mille Russes blancs ont organisé une manifestation contre le Komintern.

LE PRINCE LOUIS-FERDINAND DE HOHENZOLERN A ÉPOUSÉ LA GRANDE DUCHESSE KYRA DE RUSSIE

Berlin, 2. — Ce matin, au palais Ceciliaihof, a été célébré le mariage civil du prince Louis-Ferdinand de Hohenzollern avec la grande duchesse Kyra de Russie. Le prince, en uniforme de gala des aviateurs du IIIe Reich, a été longuement acclamé par la foule très dense.

Le tirage de la Loterie Nationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

PAIEMENT DES LOTS

Le Service des Emissions du Trésor (Pavillon de Flore) paiera :

1° A partir du 3 mai 1938 les lots de 1.000 fr., de 500 fr. et ceux de 120 fr.

2° A partir du 6 mai 1938 les lots de 5.000 fr. et au-dessus.

Les Caisses Publiques désignés ci-après : Recette Centrale des Finances de la Seine et Recettes-Perceptions, Trésoreries générales, Recettes des Finances et Perceptions, Bureaux de Postes des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants désignés à cet effet.

Trésorerie générale, Paleries principales et Paleries de l'Algérie, Trésoreries générales de la Tunisie et du Maroc paieront à partir du 7 mai 1938, les lots de 1.00, fr., 500 fr. et 120 fr. Pour les autres lots, les billets gagnants seront déposés contre récépissé à compter de la même date et le paiement aura lieu à partir du quinzième jour suivant le dépôt.

Tous les billets gagnants présentés au paiement après le 2 novembre 1938 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date, mais dont le paiement aura été demandé après le 2 janvier 1939 (Règlement inséré au Journal Officiel du 7 mars 1937).

LA CHANCE....
du « Trèfle vert et or » est bien un fait acquis !! Après le lot de 1 MILLION à la deuxième tranche partagé par DIX heureux clients de la
BANQUE M. ROY 62, R. Faidh. Lille (fondée en 1906)
encore des milliers de lots de 10.000, 5.000, 1.000, 500 et 120 fr. et un lot de consolation
au N° 823.916 gagnant 500.000 frs

CHANCE ENORME A LA
Banque C. COPPENOLLE
car ses clients participent à
2 LOTS de 1 MILLION
2 LOTS DE 120.000 FRANCS
et de nombreux lots divers

Tirage de la Loterie de la Colonie Française de Monaco

Liste des numéros gagnants

Les trente numéros suivants qui se terminent ar :

13.021	60.233	32.021	13.751	04.807	94.376
13.738	66.159	53.782	93.609	99.500	45.869
74.603	16.339	61.276	02.031	32.888	40.831
81.048	33.243	53.767	28.584	36.932	50.492
13.553	32.250	90.558	11.951	16.498	74.181

gagnent 100 francs.

Les numéros qui suivent gagnent des lots en nature ou objets d'art, etc... :

961.962	618.293	951.623	820.306	833.597
657.685	693.697	103.209	765.498	039.639
480.337	262.241	456.910	541.022	771.868
665.226	166.614	810.146	094.899	447.330
606.211	626.175	744.216	493.641	574.699
845.666	346.741	514.337	821.071	327.581
945.091	720.212	857.632	150.516	921.182
477.920	533.222	686.837	614.235	471.046
894.952	633.840	428.500	488.766	349.297
533.700	511.060	799.295	571.664	609.185
782.810	734.067	554.262	442.162	323.950
738.721	725.369	272.040	528.208	587.258
668.237	919.221	824.054	585.032	804.341
658.766	388.428	855.659	579.204	482.832
001.063	649.166	353.354	075.449	735.669
604.878	829.391	594.029	390.164	049.920
595.881	903.308	765.704	717.487	369.430
826.550	048.033	106.358	625.954	191.102
383.908	872.502	534.541	295.573	530.394
578.354	893.390	703.022	413.307	799.433
725.248	872.231	164.164	521.448	638.804
924.505	059.256	526.788	355.177	685.248
763.771	381.483	119.693	551.046	680.202
484.707	699.299	581.060	883.547	604.883
875.162	623.859	443.245	629.666	

Le n° 725.799 gagne le Vase de Sèvres offert par le Président de la République.

Le n° 642.959 gagne 1.000 francs en un carnet entier de billets de la Loterie Nationale.

Le n° 132.011 gagne 1.000 francs en un carnet entier de billets de la Loterie Nationale.

Le n° 416.221 gagne 1.000 francs en un carnet entier de billets de la Loterie Nationale.

Le n° 801.069 gagne 1.000 francs en un carnet entier de billets de la Loterie Nationale.

Le n° 671.780 gagne 1.000 francs en un carnet entier de billets de la Loterie Nationale.

Le n° 221.789 gagne 1.000 francs en un carnet entier de billets de la Loterie Nationale.

Le n° 554.832 gagne 10.000 francs en bons d'achat ou une automobile de même valeur.

Le n° 151.484 gagne 25.000 francs en bons d'achat ou une automobile de même valeur.

Le n° 870.213 gagne 200.000 francs en bons d'achat.

Les gagnants devront réclamer les lots au siège du Comité, 42, rue Grimaldi, Maison de France, et joindre à la demande le numéro gagnant.

N.-B. — Les lots non réclamés trois mois après le tirage, seront de plein droit acquis au Comité, au profit de sa caisse de secours. Pour les Colonies lointaines ce délai est porté à six mois.

Mr KEWAL informe sa clientèle qu'il sera demain
109, Rue Saint-Géry, VALENCIENNES
2522

LE TRAIN OSTENDE-BRUXELLES A DÉRAILLÉ PRÈS DE LAVAUX

Bruxelles, 2. — Le train Ostende-Bruxelles a déraillé, hier soir, à 2 kilomètres de la gare de Lavaux. Tous les voyageurs sont indemnes. Tous les wagons sont sortis des rails.

AGITATION PRO-ARABE, AU CAIRE

Le Caire, 2. — L'arrivée de la Commission pour le partage de la Palestine a provoqué un réveil de l'agitation pro-arabe. La presse ouafdiste profite de cette occasion pour accuser le führer de tiédeur pour la cause arabe.

La Journée Franco-Belge à la Foire Commerciale DE LENS

La troisième journée consacrée à la manifestation d'amitiés franco-belges a été pleinement réussie. Un défilé eut lieu en ville, puis il fut procédé à la remise du drapeau à l'Amicale des Anciens Combattants belges de Lens. Notre photo montre la réception par le Comité de la Foire des personnalités belges. (Ph. Réveil)

L'OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

La première session ordinaire du Conseil Général du Nord s'est ouverte hier. Au cours de la matinée, il y eut des réunions de groupes et la prise de contact s'est poursuivie dans les réunions des différentes commissions.

La séance publique ouverte à 14 h. 45 a été très courte. M. LEBAS présidait, entouré de M. Augustin LAURENT, secrétaire, de M. Fernand CARLES, Préfet du Nord, rétabli après de longs mois de souffrance, et de M. GAZAGNE, secrétaire général du Nord.

Aux victimes de la fosse Renard, à Denain

En ouvrant la séance, le Président se fait l'interprète de l'assemblée unanime pour dire toute sa joie de retrouver à sa place M. Fernand CARLES, qui est parvenu par un courage et une énergie extraordinaire à vaincre un mal douloureux, et lui renouveler tous ses vœux pour un rétablissement complet.

« Depuis notre dernière session, un très grave accident s'est produit à la fosse Renard, du Bassin d'Anzin. Quatre mineurs y ont laissé leur vie et quatre autres ont été gravement blessés. Cet accident a produit une très vive émotion non seulement chez les mineurs mais dans toute la population du département. Le gouvernement, le ministre des Travaux Publics examinent avec la plus grande attention le rapport que leur a fait tenir le Syndicat des Mineurs réclamant des mesures urgentes de protection. Il est absolument indispensable d'améliorer, dans leur ensemble, les conditions de sécurité. En ce qui me concerne, je pense que le contrôle exercé par les ingénieurs des mines doit aboutir aux mesures efficaces que l'on peut prendre au fonds de la mine pour éviter de telles catastrophes ».

L'ordre des travaux

Le président passe de suite en revue les principales questions qui seront discutées au cours de la session. Il va falloir reprendre le problème de la réorganisation de l'assistance médicale gratuite, refonte qui a été décidée au cours de la session d'Octobre dernier.

L'assemblée sera fivée d'ici quelques jours sur la répartition des fonds provenant de la Loterie des Régions Libérées et sur le montant de la somme qui sera versée au département.

Elle verra également dans quelle mesure le département pourra accélérer la réalisation des projets de constructions scolaires au sujet desquels il y a trop de réclamations justifiées contre les lenteurs apportées par le ministère de l'Education Nationale.

La situation de chômage sera examinée dans toute son ampleur. Les propositions de M. le Préfet prévoient des crédits supplémentaires assez importants, une somme, en partie recouvrable, de 23 millions 1/2 qui permettra d'aller jusqu'en Octobre.

Enfin, le plan de coordination du rail et de la route qui a réclamé déjà un assez long débat sera soumis aux conseillers qui auront à se prononcer sur les conclusions adoptées par la Commission spéciale désignée à cet effet. Le Conseil doit se prononcer avant le 15 mai sur les propositions faites par la Société Nationale des chemins de fer français.

En terminant cette brève allocution d'ouverture de la session, M. LEBAS se défend de faire la moindre allusion à la politique. Si l'usage paraît s'en établir dans certaines assemblées départementales, celle du Nord préfère continuer de lui faire sa place au cours d'un débat dont elle fixe elle-même la date et les limites.

Le programme de la session

On revient rapidement à l'ordre du jour. M. LEBAS propose de fixer à mardi la limite du dépôt des vœux afin que les bureaux puissent les rapporter dans les délais voulus. Il en est ainsi décidé.

On tombe aisément d'accord pour fixer à la séance de jeudi, la discussion des vœux politiques.

Mercredi, on examinera la coordination du rail et de la route. Un ingénieur et un représentant de la Société Nationale des Chemins de fer français seront présents. Ils seront très probablement entendus, avant la séance publique, dans une réunion du IVe Bureau.

Le mercredi également, seront discutées les questions d'Assistance.

On passe ensuite rapidement à l'examen de quelques rapports qui ne soulèvent pas de discussions.

La journée de mardi

Avant de lever la séance, le président convoque ses collègues, le matin à 10 h. pour les réunions des bureaux. Séance publique à 14 h. 30.

Au cours de la matinée les membres du IIe Bureau se rendront à **Wervicq**, pour étudier sur place, les possibilités de la création d'un Institut médico-pédagogique, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

M. JEAN POITEVIN, Chef de Cabinet de M. le Préfet du Nord, est arrivé à Lille

M. Jean POITEVIN
Chef de Cabinet du Préfet du Nord
(Ph. Réveil)

M. Jean Poitevin, le nouveau chef de cabinet de M. le Préfet du Nord vient d'arriver à Lille.

Né en 1902, M. J. Poitevin était, en 1925, attaché au cabinet du Préfet de la Gironde, en 1926, chef de cabinet du Préfet de Lot-et-Garonne, en 1928, chef de cabinet du Préfet des Hautes-Pyrénées, en 1931, il était nommé sous-préfet de Jonzac, en 1934 secrétaire général de l'Orne, en 1935, sous-préfet de Commercy. Par décret du 20 avril 1938, il était nommé secrétaire général de l'Eure, à la disposition de M. le Préfet du Nord comme chef de cabinet.

Notons que M. Jean Poitevin a été à plusieurs reprises chef adjoint des différents cabinets Albert Sarraut.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 3 mai 1938 : Soleil : Lever, 4 h. 30 ; coucher, 19 h. 06 ; Lune : Lever, 7 h. 02 ; coucher, 22 h. 59. Aujourd'hui : Sainte-Antoinette. — Demain : Sainte-Monique.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 2 mai 1938, à 17 h. 45 : Baromètre : 759 mm. 1 ; hausse depuis la veille, à 9 h. 30 : 0 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 8.9 ; Minima : 4.6 ; Maxima : 9.5 ; Etat hygrométrique : 89 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. 30 : 7 mm 2 ; Direction du vent : Est-Sud-Est ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Très nuageux et brumeux, quelques ondées nocturnes et matinales, éclaircies locales l'après-midi ; vent de Nord-Est modéré, irrégulier sur le littoral de la Manche. Le minimum de température sera en faible hausse sur celui de la veille.

FUNERAILLES. — Lundi, à 10 heures, ont été célébrées en l'Eglise Saint-Etienne, à Lille, les funérailles de **M. Pierre MARCHAL**, Négociant, Chevalier du Mérite Agricole.

La levée du corps fut faite à la maison mortuaire, 40 rue Esquermoise, par M. le Chanoine Dubus, doyen de la paroisse.

M. Verquin, neveu du défunt et Directeur de la Maison Marchal, conduisait le deuil, suivi des autres membres de la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Yvart, notaire à Bapaume ; Degrave et Valin, du Comité des Commerçants de la rue Esquermoise et Raphaël Hugues, délégué du personnel.

Sur le char funèbre avaient été placées de nombreuses et magnifiques gerbes et couronnes offertes par les amis du défunt et le personnel.

Parmi la très nombreuse assistance, nous avons remarqué MM. Louis Nicolle, ancien ministre ; Neu, conseiller d'arrondissement ; Louis Delepoulle, président des Amis de Lille ; Mirou, commissaire général de l'U.D.S.S.M. ; Babé, président de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta ; Boom, président de l'Union des Commerçants du Centre ; Bertrand, directeur du Crédit Lyonnais ; Maincent, président des Anciens de la Rhénanie et de la Rhur ; Roussel, président de la Basse-Cour Familiale ; Ollier, président de l'U.N.C. de Lille (Mont-de-Terre) ; **Lucien DELRUE**, Chef de la Publicité du « Réveil du Nord » et une délégation de la Chambre Syndicale de la Publicité : Renaud, Dhondt, Lamoot, Dirix, Couvreur, Bureau, Cassette, Coupleux, Cardon, ainsi que de nombreux commerçants Lillois, etc... Le personnel de la Maison Marchal, au complet, ayant à sa tête Mmes José et Marthe, et M. Thomas, avait tenu à rendre un dernier hommage à celui qui fut pour eux un si bon patron.

Après l'absoute, un bel éloge funèbre du défunt fut prononcé par **M. Degrave**, au nom des Commerçants de la rue Esquermoise. Les condoléances furent ensuite présentées à la famille, puis le corps fut conduit au cimetière de l'Est où eut lieu l'inhumation.

A MOUSCRON, une servante perce, à coups de canif, la gorge d'un enfant

Au n° 29 de la Petit Rue, à Mouscron, habitent les époux Vuylsteke-Pieters. Le 20 mars dernier, le ménage était en joie. Il venait de naître dans leur foyer, un petit garçon auquel il fut donné le prénom de Marcq.

Au début d'avril, le bébé crachait le sang. Inquiets, les parents appelèrent un médecin. Mais l'état du bébé devenait de plus en plus grave.

Il y a huit jours, un spécialiste de Gand fut appelé. Celui-ci décida d'emmener le bébé à sa clinique. Mais à l'arrivé à Gand, le bébé avait rendu le dernier soupir.

Le docteur constata alors que la gorge de l'enfant était percée de petits trous et qu'il y avait eu manœuvres criminelles.

Une enquête fut ouverte. La servante de M. Vuylsteke, née Demuynck Maria, âgée de 16 ans et demi, fut interrogée et avoua son forfait.

« L'enfant, déclara-t-elle, pleurait toujours et, à l'aide de la pointe d'un canif, je lui ai percé la gorge à plusieurs reprises.

C'est de là que provenaient les hémorragies. De Muynck Maria fut maintenue à la disposition de M. le Procureur du Roi.

LA MORT DE M. LOUIS BLONDEL LE PLUS ANCIEN DES CONSEILLERS DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Louis BLONDEL

On annonce la mort, à Neuilly, de M. Louis Blondel, le plus ancien des conseillers de la Cour d'Appel de Douai.

Fils d'un magistrat de la Cour de Cassation, M. Louis Blondel fit également une belle carrière dans la magistrature.

Il y entra en 1906, comme juge suppléant à Douai. Il fut ensuite juge à **Avesnes**, à **Douai** et à **Lille**. Il revint à Douai en 1927 comme conseiller à la Cour.

Chevalier de la Légion d'honneur et musicien de grand talent, M. Blondel était âgé de soixante ans.

Ses obsèques seront célébrées à Neuilly et l'inhumation se fera à Blois.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

L'assemblée générale de ce groupement de grands mutilés aura lieu le 8 mai prochain à 11 h. 15, au siège, 13, rue du Molinel à Lille, sous la présidence de M. A. Capy, du Comité directeur de Paris avec la collaboration de nombreuses personnalités et militants d'associations.
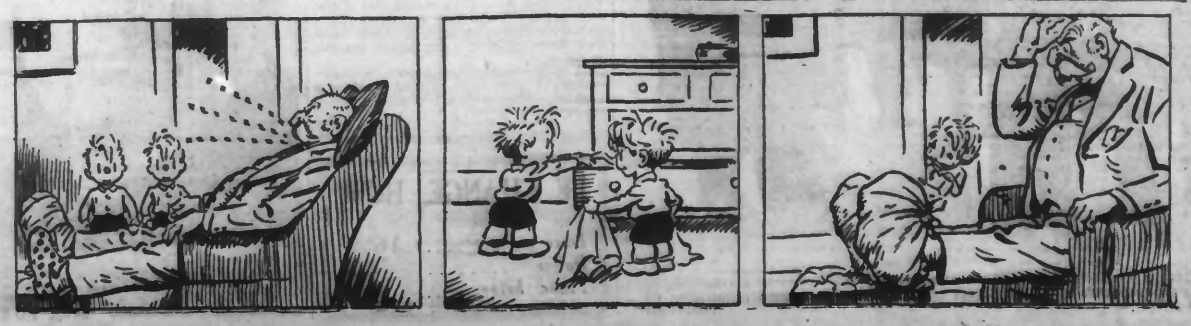
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX